

Conférence de presse semestrielle, Berne, 17 juin 1999

Remarques introductives de Bruno Gehrig, Membre de la Direction générale de la Banque nationale suisse

Passer avec succès le cap de l'an 2000 exige une préparation minutieuse et la mobilisation de ressources considérables. Des dysfonctionnements dans les composants électroniques, dus au changement de millénaire, peuvent apparaître partout, dans l'économie comme dans la vie courante, et causer des dommages. Le secteur bancaire et financier est parmi les plus exposés, étant donné qu'il recourt beaucoup à l'informatique et qu'il est particulièrement sensible aux informations.

Dans les opérations bancaires et financières modernes, la sécurité dans le déroulement des transactions et l'intégrité des données sont déterminantes pour la confiance. Des perturbations techniques graves dans les transactions entre les établissements financiers et leurs clients ou la mise hors service, pendant un certain temps, d'infrastructures de la place financière pourraient ébranler la confiance de la clientèle et entraîner des réactions lourdes de conséquences. C'est pourquoi l'Association suisse des banquiers est appelée à jouer un rôle clé dans les efforts pour parer à toute éventualité.

Chaque établissement financier a tout intérêt à assurer la compatibilité de ses installations informatiques avec l'an 2000. Depuis le milieu de l'année 1997, la Commission fédérale des banques (CFB) surveille les efforts accomplis par chaque banque et a adopté des directives de caractère général dans ce domaine. Les systèmes électroniques communs pour le négoce des titres en bourse (SWX), le règlement des opérations sur titres (SECOM) et le trafic des paiements (SIC) font eux aussi l'objet d'un examen détaillé. Jusqu'à présent, nous n'avons découvert aucun indice de risques notables de perturbation du secteur financier en rapport avec le passage à l'an 2000. Le test interbancaire, auquel des banques, avec presque tous les systèmes informatiques courants, leurs entreprises communes et Postfinance ont participé, n'a mis au jour aucune faille. De même, ce test a montré que la coordination entre les opérateurs sur les marchés financiers fonctionne bien.

En comparaison internationale, on peut affirmer que la Suisse s'est attelée au problème de l'an 2000 avec beaucoup de sérieux. Ce constat vaut non seulement pour la place financière, mais aussi pour les autres branches de l'économie. Le groupe de coordination internationale "Global 2000" le confirme. De plus, les enquêtes menées par ce forum qui est constitué d'organisations publiques et privées montrent que, sur le plan international, le secteur financier (banques, bourses, centrales de clearing) est l'une des branches les plus en avance dans les travaux de préparation à l'an 2000.

Pour maîtriser le problème de l'an 2000, la Banque nationale oriente ses efforts dans trois directions, à savoir:

- assurer le bon fonctionnement de sa propre exploitation,
- garantir l'approvisionnement du secteur bancaire en numéraire et en avoirs en comptes de virements,
- remplir des tâches de coordination et d'information sur la place financière suisse.

Nous avons vérifié nos systèmes informatiques et testé les canaux de communication qui nous relient à nos partenaires. Nous avons évidemment participé au test interbancaire que j'ai déjà évoqué. Sur la base des résultats obtenus, nous pouvons tabler, en ce qui concerne notre propre exploitation, sur un passage sans accroc à l'an 2000.

Nous nous attendons à ce que le besoin de numéraire augmente, au sein de l'économie, vers la fin de l'année. Cette augmentation découlera d'un phénomène saisonnier traditionnel, le volume des transactions atteignant un pic en fin d'année. Mais la large sensibilisation au problème de l'an 2000 pourrait engendrer un réflexe de prévoyance et, partant, accroître encore la demande de numéraire, bien qu'il n'y ait guère de raisons d'avoir des craintes puisque les travaux préparatoires continuent à se dérouler favorablement.

Nous répondrons évidemment à la demande supplémentaire de billets de banque, quelle qu'en soit l'ampleur. Atteignant un montant de 60 milliards de francs, nos stocks de billets sont largement suffisants, aussi bien dans l'absolu qu'en comparaison avec ceux d'autres pays. Ils nous permettraient de couvrir un multiple de la demande supplémentaire habituelle en fin d'année. Du côté également de la distribution du numéraire, aucune pénurie ni

aucune difficulté technique ne devraient survenir. Les banques, la Poste, les fabricants d'automates et les exploitants de réseaux ont vérifié leurs systèmes de billetterie et les ont jugés aptes au changement de millénaire.

Les banques, eu égard à l'augmentation des billets en circulation et à des raisons inhérentes aux liquidités qu'elles tiennent elles-mêmes à détenir, pourraient accroître leur demande d'avoirs en comptes de virements à la Banque nationale au-delà de ce qu'on observe habituellement en fin d'année. Par des mesures appropriées, nous couvrirons sans problème ce besoin supplémentaire. En la matière, nous pouvons nous fier aux instruments de politique monétaire qui ont fait leurs preuves, à savoir les pensions de titres, les swaps devises contre francs et les placements d'avoirs de la Confédération. Nous mettrons l'accent sur les pensions de titres, étant donné que ces opérations conjuguent plusieurs avantages: volume potentiellement élevé, large accès au marché, garantie couvrant les crédits et efficacité dans le déroulement des transactions. Par des pensions de titres, les banques petites et moyennes et les établissements étrangers ont eux aussi la possibilité de se refinancer directement à la Banque nationale. Si, contre toute attente, des pannes techniques devaient se produire lors du passage à l'an 2000, nous pourrions conclure de telles opérations par téléphone et assurer manuellement leur déroulement.

D'entente avec la CFB, nous demandons aux banques de tenir compte de deux exigences en ce qui concerne la gestion de leurs liquidités en fin d'année. Il faut premièrement qu'elles planifient avec soin leurs besoins et intègrent, dans leur planification, des scénarios peu probables de frictions. Il faut aussi - deuxième exigence - qu'elles mettent sur pied, en partant de ces réflexions, un dispositif pour avoir suffisamment de liquidités, dispositif qui doit inclure trois éléments, à savoir les liquidités disponibles, la garantie de pouvoir recourir à des limites interbancaires et un volume adéquat d'obligations admises dans les opérations de pension. De tels titres sont importants pour obtenir des liquidités, tant sur le marché monétaire qu'à la Banque nationale. En outre, nous donnerons aux banques la possibilité de relever passagèrement les limites dont elles disposent pour recourir, à la Banque nationale, à des avances sur nantissement.

Pour ne pas nous laisser surprendre, même par des perturbations improbables, des plans d'urgence sont indispensables. Dans ce domaine, la CFB et la Banque nationale ont des tâches de coordination et d'information à remplir. Ces deux institutions sont par conséquent représentées dans le comité de pilotage constitué par les banques, comité qui est chargé d'établir des plans d'urgence pour la place financière suisse. Ce comité sera opérationnel 24 heures sur 24 entre le 31 décembre 1999 et le 5 janvier 2000.

Grâce à cet ensemble de mesures préventives, de recommandations, de contrôles, de tests et de plans d'urgence, nous sommes confiants dans le bon déroulement du passage à l'an 2000. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter au sujet de la stabilité de notre place financière.